

1ère édition du FLOAT'IN NOGENT 2022

Règlementation

Toutes infractions au présent règlement feront l'objet d'une sanction allant de l'avertissement à la disqualification en passant par le retrait de points.

- **Présence obligatoire d'un gilet de sauvetage par embarcation.**

- Sanction Exclusion du compétiteur si le gilet est inexistant.

- Afin de remettre le poisson à l'eau dans les meilleures conditions possibles, **un dispositif de conservation du poisson est obligatoire dans l'embarcation** (vivier, bourriche etc...) **sous peine d'exclusion de l'équipage.**

- . Le nombre de poissons maximum à conserver dans votre vivier, bourriche etc avant leur mesure est de 6 poissons au total mais pour les brochets et les sandres le total 2 maximum.

Exemple: 5 perches et 1 brochet ou 1 sandre **autorisé**

3 perche, 1 black et 1 brochet ou 1 sandre **autorisé**

3 perche et 2 brochet ou 2 sandre **interdit**

1 brochet et 1 sandre **autorisé**

2 brochet ou 2 sandre **autorisé**

Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Propulsion de l'embarcation : avec ses jambes munies de palmes , **rames et moteurs électriques sont interdits.**

- Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Usage de l'échosondeur interdit **sauf autorisation spécifique de l'organisation.**

- Sanctions : 1 avertissements puis disqualification.

- La pêche aux leurres. **La pêche aux vifs et aux appâts maniés est interdite .**

- Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- L'utilisation du **fishgrip, pinces à poissons est interdite.**

- Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Tout poisson pris (hormis les espèces classées nuisibles) doit être relâché vivant et dans les meilleures conditions.

- Sanctions :

- Poisson blessé = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille.

- Poisson mort = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille + avertissement.

- Si le cas se représente disqualification de la manche en cours.

- Seuls les poissons ci-dessous seront comptabilisés :

- Brochet > 60 cm
- Sandre > 50 cm
- Black-bass > 35 cm
- Perche > 35 cm
- Silure pas de tailles minimum maximum.
- Comptabilisation des points :
 - Seuls les poissons maillés comptent.
 - Les poissons seront mesurés de l'extrémité de la bouche du poisson jusqu'à l'extrémité de la queue.
 - 1 mm = 1 pts.
- **Bonus :**
 - **Le plus gros poisson de la journée de chaque espèce (brochet, sandre, perche, black-bass, silure) rapportera 200 points. Ex : si le plus gros brochet de la journée fait 1000mm il rapportera 1200 pts au binôme.**
- Classement :
 - Le compétiteur ayant le nombre de points le plus élevé est classé 1^{er} etc.....
 - En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés au nombre de poissons maillés, sinon au plus gros poisson.

Nom / Prénom : /

Signature du compétiteur pour validation :